

Si je m'en souviens bien, en une occasion, feu le très honorable député de Prince-Albert et d'autres députés avaient soulevé des questions d'une telle importance pour le bon déroulement des travaux de la Chambre, qu'il avait fallu en discuter sur-le-champ. La présidence est toujours libre de décider de la marche à suivre.

En résumé, je rappelle donc au député les deux points suivants: en premier lieu, la Chambre n'est nullement tenue de se conformer à cette pratique. A mon avis, elle le fait plutôt par choix, et si jamais elle change d'idée, bien entendu, je dois en tenir compte, et je n'aurai alors aucune objection à revenir à la pratique précédente.

Deuxièmement, et je tiens à préciser que la deuxième affirmation du député est elle aussi tout à fait exacte, il appartient toujours à la présidence de décider s'il convient d'examiner une question sur-le-champ et d'interrompre à cette fin la période des questions. Il est déjà arrivé, et il arrivera certainement encore, qu'un député soulève une question qui se rattache de si près au déroulement des délibérations de la Chambre qu'il faut la trancher sur-le-champ.

Je pense, pour ma part, que je dirai toujours à la Chambre, comme je l'ai fait aujourd'hui, que je préfère attendre à midi pour examiner de telles questions. Par ailleurs, si un député tient à ce que la Chambre examine la question immédiatement, il a toujours le droit d'expliquer pourquoi il en est ainsi, et c'est alors à moi de décider.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. l'Orateur: Six députés m'ont prévenu de leur intention de soulever la question de privilège. Le premier à le faire a été le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Les six députés qui veulent soulever la question de privilège sont le député de Yorkton-Melville, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), le député de Vaudreuil (M. Herbert), le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) et le député de York-Ouest (M. Fleming).

M. NYSTROM—LES DÉPUTÉS CONSERVATEURS MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je tenais à soulever la question de privilège à la première occasion. A mon avis, il s'agit d'une affaire très grave qui porte atteinte à mes droits et privilèges de député. Ma question découle d'un rapport déposé hier par le ministre des Transports (M. Mazankowski) au comité permanent des transports. Il s'agit d'un rapport intitulé «Rapport final du groupe de travail sur le transport d'urgence des céréales, le 30 octobre 1979».

Ma question de privilège découle aussi d'une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* et à laquelle le gouvernement a répondu le 5 décembre. La voici:

Quel budget a été mis à la disposition du groupe de travail sur le transport des céréales et, plus particulièrement, quels montants ont été prévus pour a) le

Privilège—M. Nystrom

transport et les communications, b) les services professionnels, c) L'impression et la distribution de rapports, d) le matériel et les fournitures, e) les traitements . . .

La deuxième partie de la question disait ce qui suit:

Tous les membres du groupe de travail appartiennent-ils également au parti progressiste conservateur?

La réponse à la question de savoir si les membres de ce groupe de travail sont des députés conservateurs est «oui». Ce groupe de travail se composait de trois membres: le député de Lisgar (M. Murta), puis le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), et enfin, un député de l'Alberta, sauf erreur, celui de Wetaskiwin. Ce renseignement me pose un problème parce que, selon moi, cela porte atteinte à mes privilèges de député.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a soulevé une question semblable à la Chambre le 5 novembre. Je dis «semblable» parce qu'elle avait trait à un groupe de travail semblable dirigé, je crois, par le député de Medicine-Hat (M. Hargrave) et qui enquêtait sur les importations de bœuf. Ma question est différente à cause du rapport qui a été déposé au comité permanent des transports hier, et nous savons maintenant, d'après des renseignements qui figurent au *Feuilleton*, que le gouvernement fédéral a fait imprimer ce rapport au moyen de fonds publics. Il a payé les frais de voyage des députés en question ainsi que d'autres services, comme les frais de traduction du rapport dont nous sommes saisis.

Bref, le transport et les communications ont coûté \$6,943, les services professionnels, \$1,552, l'impression et la diffusion, \$400, et le matériel et les fournitures, \$266, ce qui fait que ce rapport a coûté au trésor public \$9,161. J'ai aussi appris depuis que ce n'est pas vraiment tout ce qu'il a coûté. Le groupe de travail a aussi eu recours aux services d'au moins une secrétaire du Groupe permanent de la politique céréalière. Il a aussi eu recours, je crois, à d'autres services techniques, renseignements techniques et conseils techniques d'autres ministères ou organismes de l'État.

La question de privilège que je soulève est la suivante: D'après les conversations que j'ai eues avec le leader de l'opposition à la Chambre et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je crois que jamais auparavant dans l'histoire du Parlement on n'a vu un ministre de la Couronne choisir des membres de son propre parti pour effectuer une étude sur une question de politique importante.

● (1230)

Monsieur l'Orateur, je ne mets pas en doute la compétence de ces trois députés, mais ce qui importe, c'est que ces trois députés sont tous membres du parti progressiste conservateur. C'est comme s'il s'agissait d'un sous-comité conservateur chargé d'étudier le transport du grain. Ils ont fait publier leur rapport aux frais des contribuables. Si je soulève la question de privilège, c'est qu'en tant que membre du Nouveau parti démocratique, je ne suis pas admis à faire partie de ce comité, pas plus que ne le sont les députés du parti libéral ou ceux du parti crédit social.